

J'Hasnon's



Site web de la commune : hasnon.fr



Chères Hasnonaises, chers Hasnonais, chers amis,

Depuis septembre, la situation sanitaire s'est aggravée au point de nous contraindre tous à limiter le nombre de participants à nos réunions ou regroupements à six personnes au plus.



Ainsi, sur les recommandations des services de la Sous-préfecture, et en accord avec Monsieur Didier FRANÇOIS, Président des anciens combattants, avons-nous annulé la cérémonie de célébration du 11 novembre. Toutefois, j'ai pris soin de faire fleurir les tombes des soldats Canadiens, des victimes civiles, du souvenir Français ainsi que le monument aux Morts Pour La France.

Dans le même esprit, des fleurs furent déposées, ce 13 novembre, au pied de la stèle à la mémoire de Sébastien PROISY, victime des attentats terroristes de Paris en 2015. Je forme le vœu, qu'en 2021, nous retrouvions une situation apaisée, nous autorisant, ensemble et sans contrainte, à commémorer toutes ces cérémonies.

Je renouvelle mes remerciements à l'ensemble du personnel communal qui, animé par l'esprit du service public, a géré, comme à son habitude, les contraintes sanitaires imposées par la deuxième vague épidémique, pour que nos enfants soient normalement accueillis dans leurs écoles, et que la commune connaisse le fonctionnement et l'entretien habituels. Je tiens à souligner le même esprit de collaboration chez les enseignants, les parents d'élèves et les services de cantine et de garderie, afin que les consignes sanitaires soient respectées à la lettre.

Nul n'ignore le drame actuel des commerces de proximité. Le 12 novembre, j'ai donc reçu des commerçants de notre ville dont l'activité fut totalement à l'arrêt durant le mois de novembre suite aux décisions gouvernementales. Leurs difficultés et leur inquiétude ont été abordées, et nous sommes à leur disposition pour les aider. Monsieur Aymeric ROBIN, Président de la CAPH, soutenu par plusieurs maires dont moi-même, a écrit à Monsieur Alain GRISET, ministre-délégué auprès du ministre l'économie, des Finances et de la Relance, chargé des Petites et Moyennes Entreprises afin de l'alerter sur la situation de nos commerces de proximité, suite à leur fermeture administrative.

Sachez aussi que tout confinement, avec les mesures qui l'accompagnent, est nécessairement source de dépenses : le premier confinement a ainsi coûté plus d'un million d'euros à la CAPH.

Concernant notre commune, le coût des matériels (installation de lavabos et alimentation en eau, masques, gel hydro alcoolique, produits désinfectants, essuie mains à usage unique, etc...) liés aux mesures sanitaires, face au COVID 19, pour protéger élèves et tout personnel, s'élève à ce jour, à 8 200,00 €.

La Chambre Régionale des Comptes des Hauts de France a la charge de vérifier les comptes des collectivités locales. Celle-ci a donc contrôlé, entre autres, la gestion de la CAPH pour les années 2014 et suivantes. Si la gestion des finances de la CAPH est déclarée saine et transparente, les Conseillers de la Chambre Régionale des Comptes s'accordent sur plusieurs observations : absence de politique territoriale, manque de visibilité du projet « créative mine », absence d'un pacte financier et fiscal. Le Président de la CAPH, Aymeric ROBIN, s'engage à prendre en compte toutes les recommandations faites par cette juridiction, durant l'actuelle mandature.

Nous allons bientôt tourner la page de l'année 2020 qui restera gravée dans toutes nos mémoires. Le Président de la République, évoquant les rassemblements familiaux autour de la Noël, nous exhorte toujours à y respecter les mesures et gestes barrières. Concernant le réveillon du 31, moment festif par excellence, il sera tout aussi difficile d'en profiter pleinement avec ceux qu'on aime sans les traditionnelles accolades, sans les manifestations spontanées, sans les embrassades avec les personnes qui nous sont chères ?

Néanmoins, à la lumière des manquements lors du premier déconfinement, il est clair qu'il en va de la responsabilité de tous et de chacun, de respecter strictement les mesures sanitaires au cours de ces fêtes de fin d'année, de façon à exclure le risque d'une troisième vague qui ne pourrait être que tragique.

Toutefois, une lueur d'espoir pour 2021 : la pandémie devrait disparaître avec l'arrivée de vaccins protecteurs, laissant présager des jours meilleurs. Alors, Espérons !

André DESMEDT



Le panier des aînés a remplacé, cette année, le traditionnel repas des anciens, mesures sanitaires gouvernementales obligent.

Personne ne pouvait imaginer un seul instant que les injonctions sanitaires empêcheraient toute initiative envers nos aînés. L'idée du panier pique-nique a donc fait son chemin et a emporté la donne à la quasi unanimité.

Une petite équipe dynamique s'est donc mise en place pour gérer le contenu dudit panier, organiser les achats, et s'assurer de toute la logistique de la préparation et de la distribution des paniers aux aînés.



616 paniers furent préparés en une seule matinée par l'ensemble des membres du CCAS fortement mobilisés, aidés par les conseillers de notre liste, accompagnés souvent de leurs conjoints, leurs enfants et de personnes extérieures. Le directeur du CCAS, Hassan BEN LHADJ, était présent. Des jeunes ont aussi apporté leur concours et leur énergie, pour assurer la réussite de cette célébration des anciens.



Il y avait finalement du beau monde !

La distribution s'est déroulée, un dimanche matin, dans le plus strict respect du protocole sanitaire et la livraison à domicile a été un service très apprécié par les 349 aînés concernés. Les 267 autres paniers ont été retirés directement à la salle des fêtes.

Invités à la distribution des paniers, les membres de la liste « Pour Hasnon, ensemble continuons » se sont fait représenter par M. Andy VERDIÈRE.

Nombreux furent les aînés qui témoignèrent de leur satisfaction auprès du maire, rendant ainsi hommage à la qualité du travail des organisateurs de ce rendez-vous avec les anciens.

Les paniers des aînés en quelques chiffres :

- 845 aînés étaient potentiellement bénéficiaires en 2020.
- 463 avaient répondu en 2019.
- 616 ont répondu en 2020.

Le budget, initialement prévu pour 500 participants, a été malgré tout respecté pour satisfaire les 616 demandes.

St Nicolas de Bourgueil
(vin rouge)

Bordeaux Coulonge
(vin blanc)

Arabica
(café)

Volaille au vin jaune et girolles
Terrine de pintade au foie gras

Velouté de chou-fleur
et magret fumé

Palmier | Violette

Moelleux au chocolat

Clochettes de l'Abbatiale
(chocolat)



Notre bibliothèque municipale, faut-il le rappeler, est située place Emile Combes en bordure de la rue Henri Durre. La bibliothèque est un service public municipal, placée sous l'autorité du maire. Son fonctionnement, pour ne pas dire sa survie, est pour l'essentiel lié aux compétences et au bénévolat de Mme RUFFIN qui en est la responsable, aidée en cela par Mme Marie Thérèse LIBERT et Mme Claudine LEBRUN, elles aussi bénévoles.

C'est bien sûr un lieu où l'on peut gratuitement emprunter des livres, sources de plaisir et d'enrichissement culturel mais c'est aussi un lieu de rencontres où l'on peut échanger ses expériences, et ses « coups de cœur ».



Vous pouvez y trouver une grande variété de livres (littérature classique, romans, pièces de théâtre, science-fiction, BD, etc.), tous les âges, tous les goûts, tous les styles y trouvent leur plaisir. La bibliothèque étant partenaire de la médiathèque départementale vous aurez accès à **des livres récents dont la sélection est renouvelée régulièrement. Profitez-en !**

Appel à candidature



Madame RUFFIN nous a fait part de son intention de passer le flambeau, afin de consacrer l'essentiel de son temps à sa santé. Cependant elle s'est engagée à poursuivre sa mission jusqu'au mois de juin prochain nous laissant suffisamment de temps pour chercher un remplaçant.

Pour assurer la succession de Mme RUFFIN, nous faisons ici appel à candidature : cette fonction bénévole consiste à gérer le fonds documentaire et livresque de la bibliothèque, à assurer les relations avec les lectrices et lecteurs, comme avec la médiathèque départementale.

Toute personne intéressée est encouragée à se faire connaître en déposant sa candidature auprès de Monsieur le Maire, André DESMEDT, au plus tard fin janvier 2021. Cette candidature fera apparaître, outre ses coordonnées, les motivations de l'intéressé.

LE COIN DES LECTEURS

Nous mettons, ici, à la disposition des lecteurs, quel qu'il soit, un accès à J'Hasnon's qui leur permettra de communiquer entre eux mais aussi de faire connaître leurs coups de cœur à tous les habitants intéressés.

Ainsi, vous venez de terminer un livre qui vous a enthousiasmé, on vous donne l'occasion de le faire connaître : en quelques lignes, dites nous pourquoi il vous aurait séduit, de façon à en faire profiter d'autres lecteurs. Nul besoin d'être un abonné de la bibliothèque, il suffit d'être lecteur, de prendre son crayon, de déposer votre texte en mairie avec vos coordonnées (pour éventuellement vous joindre). Votre texte publié ne fera apparaître que vos initiales en guise de signature.

On attend vos suggestions de lecture

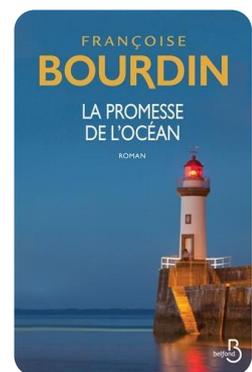
On vous propose, à titre d'exemple, le premier texte d'une lectrice :

« La promesse de l'océan » de Françoise BOURDIN

Un roman d'évasion à la fois social et sentimental. C'est la Bretagne, c'est le monde et la vie des pêcheurs. C'est une tranche de vie qui met en scène des personnages attachants. Se forment entre eux amitié, amour filial, amour passion, amour du métier...

Françoise BOURDIN excelle dans l'analyse des sentiments, des tourments et des bonheurs ordinaires que chacun, chacune peut vivre à tout moment de sa vie.

Un livre qui peint et raconte l'Humain.



MTL

NB : Vous trouverez 12 ouvrages de Mme Françoise BOURDIN à la bibliothèque



La rentrée des vacances de Toussaint

Elle fut dominée par la mise en place du nouveau protocole :

Le point majeur étant bien évidemment le port du masque pour les élèves de l'école élémentaire (donc à partir de 6 ans). Un masque en tissu a été fourni à chaque élève par la municipalité.

Le masque peut-être admis et toléré en maternelle pour les enfants qui le supportent et le positionnent correctement. Selon leurs enseignantes, le port du masque est bien accepté par les enfants.



Les autres mesures de ce nouveau protocole sont :

- l'aération des locaux toutes les 2 heures,
- une seconde désinfection quotidienne
- la prise des repas par classe, chaque table étant située à 1m des autres. Les enfants entrent et sortent donc du réfectoire classe par classe.
- Les récréations respectent également le non brassage avec mise en place de récréations décalées ou de zones affectées à chaque classe.



L'hommage au professeur Samuel Paty

Les enfants et le corps enseignant ont observé la minute de silence à 11h, le jour de la rentrée. Un recueillement pendant lequel, debout le plus souvent, on s'abstient de parler en signe d'hommage, ici au professeur lâchement assassiné devant son collègue. Pourquoi ? Parce qu'il défendait le droit naturel d'être différent et de pouvoir penser différemment pour tout individu.

Les plus âgés de nos scolaires ont découvert, par sa lecture, la lettre aux instituteurs de Jean Jaurès (15 janvier 1888), dont un extrait (la première phrase et le dernier paragraphe) vous est proposé :

« Vous tenez en vos mains l'intelligence et l'âme des enfants ; vous êtes responsables de la patrie. »

Je dis donc aux maîtres pour me résumer : lorsque d'une part vous aurez appris aux enfants à lire à fond, et lorsque, d'autre part, en quelques causeries familières et graves, vous leur aurez parlé des grandes choses qui intéressent la pensée et la conscience humaine, vous aurez fait sans peine en quelques années œuvre complète d'éducateurs. Dans chaque intelligence il y aura un sommet, et, ce jour-là, bien des choses changeront. »

Les enseignantes ont pris le temps de la matinée pour réfléchir et discuter avec les élèves

- sur les Droits de chacun
- les valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité, toutes soudées par la laïcité.
- l'importance donc d'aller à l'école.
- l'importance de la culture qui « élève » ...

La distribution de coquilles (quénioles) aux enfants des écoles

Les coquilles, ou quénioles comme disait mon grand père, seront remises aux enfants des écoles par les conseillers municipaux le jeudi 10 décembre, lesquels s'abstiendront sans doute de pousser la chansonnette. Dans le doute, je leur rappelle un couplet-refrain de notre patrimoine culturel adapté aux circonstances :

Pour qu'i t'apporte eun'coquille,
Avec du chirop qui guile
Tout l'long d'tin minton,
Te poulèqu'ras tros heur's de long ! ...

Dors, min p'tit quinquin,
Min p'tit pouchin, min gros rojin
Te m'fras du chagrin
Si te n'dors point ch'qu'à d'main.





Le Mini-Centre des vacances d'automne

Ce mini-centre a accueilli sur toute sa durée d'ouverture une moyenne de 60 enfants par jour avec un maximum de 68 et un minimum de 35 enfants selon les jours.

Les enfants ont été encadrés par 7 animateurs issus du personnel de la mairie pour 4 d'entre eux, aidés de 3 jeunes gens recrutés pour l'occasion.

- La mairie a subventionné quelques activités, à savoir :

- le cinéma pour tous : les Trolls 2,
- le bowling pour les plus de 6 ans,
- les ateliers de Camille pour des activités manuelles pour les moins de 6 ans.

- les animateurs ont encadré des activités de type : archéologie, tournoi de quidditch, incroyable talent, olympiades, bataille navale, chasse aux extraterrestres, opérations escape déguisé, jeu de piste, dessinez c'est gagné... c'est-à-dire tout ce qu'il faut pour bien occuper les journées.

Toutes ces activités se sont déroulées avec le souci du respect des règles sanitaires ; ainsi les repas du midi se sont déroulés dans la salle des fêtes suivant des entrées et sorties distinctes, les repas étant servis sur des tables repérées par groupe d'enfants.



Formation aux premiers secours

Réagir face à des situations de la vie quotidienne (malaises, traumatismes, perte de connaissance) ne s'improvise pas... tout geste technique, professionnel relève nécessairement d'un apprentissage. De profane, on devient initié et donc compétent.

La ville a souhaité apporter à son personnel communal les compétences requises pour dispenser les premiers secours en cas d'incidents survenant au cours de leurs missions de service public.

Ainsi, plusieurs agents administratifs, techniques et d'animation (ATSEM, entretien, ...) ont été formés à la Prévention et au Secours Civique (PSC1) par les services de la Croix Rouge.

A l'issue de la formation, le participant doit être capable d'exécuter correctement les gestes de secours destinés à :

1. Protéger la victime et les témoins,
2. Transmettre l'alerte aux secours d'urgence adaptés,
3. Empêcher l'aggravation de l'état de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours.

Désormais titulaires du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile, ces agents pourront porter assistance aux personnes en réalisant les gestes élémentaires de premiers secours.

D'autres séances de formation seront organisées qui permettront à toute personne encadrant vos enfants d'être formée.





La Porte du Hainaut, ses élus et ses équipes techniques se sont mobilisés pour soutenir les entreprises dans la situation de crise générée par ce nouvel épisode de confinement lié à l'épidémie de la COVID 19.

De mars à juin 2020 :

Fonds de solidarité pour les entreprises de 0 à 5 salariés

Perte de CA : 50 % voire plus
Ayant reçu l'aide de l'Etat

- 1144 entreprises aidées
- 946 859 € de subvention

Fonds de solidarité pour les entreprises de 0 à 5 salariés

Perte de CA entre 40 et 50 %
N'ayant pas reçu l'aide de l'Etat

- 11 entreprises aidées
- 16 500 € de subvention

Fonds d'avance géré par Valenciennes Initiatives

6 à 10 salariés
Pas de procédure ou liquidation judiciaire

- 5 entreprises aidées
- 25 000 € de prêts accordés



Violences contre les femmes et les enfants



La crainte que les violences vis-à-vis des femmes et des enfants connaissent une hausse lors des confinements, s'est rapidement trouvée justifiée. Le déconfinement, quel qu'il soit, ne ramènera pas ces familles à la normale.

Voisins, témoins : vous pouvez agir !

Vous êtes celles et ceux qui peuvent alerter au plus vite les autorités (le 17 ou le 112). Si vous entendez des cris, taper des coups sur les murs, les sols, n'attendez pas, prévenez immédiatement les forces de l'ordre. Des vies peuvent dépendre de vous.

En cas de violences conjugales

Vous êtes la victime de violences conjugales. Besoin d'aide ? Appelez le 3919 ; en cas d'urgence, appelez la police ou la gendarmerie, en composant le 17 ou le 112.

Le 115 est un numéro gratuit qui vous proposera un centre d'hébergement d'urgence, voire un hôtel.

Pour vous assurer plus de discrétion, il existe un dispositif d'alerte dans les pharmacies, il vous suffit de prononcer le code « **Masque 19** » au pharmacien qui alertera les forces de police.

Sachez aussi que le **médecin** peut lever le secret médical et alerter le procureur sans l'accord de la victime. (Loi n° 2020-936 du 30.07.20)



En cas de violences sur les enfants

Le 119, gratuit et anonyme. Il donne priorité aux appels d'enfants, mais il est aussi recommandé pour les adultes témoins visuels et/ou auditifs de violences à l'encontre d'enfants.



En qualité de témoin, le geste citoyen s'impose à notre conscience face aux personnes en danger.



Votre eau va changer



Cet opérateur traite et distribue « votre eau du robinet », pompée à l'unité de production de Wandignies.

À partir du 14 décembre 2020, cet opérateur vous délivrera une eau adoucie à 17° de dureté calcique.

Mise à part la qualité de l'eau, rien ne change pour les habitants, sauf pour ceux d'entre vous qui ont installé chez eux un système de traitement de l'eau, appelé communément adoucisseur, et pour lequel l'eau du Valenciennois apporte ses conseils quant à l'attitude à avoir, sur le site leauduvalenciennois.fr ou encore au **03 59 47 00 01**, N° de téléphone des téléconseillers, disponibles du lundi au vendredi, de 08h à 19h.

Nous avons mis sur le site de la mairie, la plaquette de SUEZ (l'eau du Valenciennois) ainsi que les questions-réponses (la FAQ) couramment évoquées. <http://hasnon.fr/01-12-2020-suez-vous-conseille/>

Documents tirés de leur plaquette:

J'ai un adoucisseur. Dois-je le débrancher ?

Le degré de dureté de l'eau qui vous est distribuée désormais est idéal pour TOUT et pour TOUS. Il vous offre le confort de l'eau douce, évite tout risque de corrosion pour vos canalisations, et maintient la minéralité idéale pour l'eau de boisson.

Si vous désirez ou avez besoin néanmoins d'une eau plus adoucie, nous vous conseillons de bien vérifier que votre adoucisseur ne soit branché que sur votre circuit d'eau chaude. Et il est indispensable de contacter votre installateur afin qu'il procède au nouveau réglage de votre installation pour tenir compte de la baisse de la dureté de l'eau qui vous est désormais distribuée. **Nous vous recommandons de ne pas adoucir en deça de 10° pour le bon état de vos canalisations intérieures et de vos équipements** car en dessous de ce seuil, l'eau devient corrosive et pourrait les endommager.

A partir de quand dois-je débrancher mon adoucisseur ou procéder aux nouveaux réglages ?

Dès que l'eau douce arrivera chez vous ! Vous serez averti et recevrez un dépliant complet vous donnant toutes les explications

50° Pour les canalisations :



maintenir une dureté* minimale afin d'éviter le risque de corrosion d'une eau trop douce (en particulier pour les installations privées qui demeureraient en plomb)

50° Pour la santé :



maintenir à l'eau ses qualités minérales et ne pas diminuer la dureté* en deça de 17°F, conformément aux exigences réglementaires qui préconisent un adoucissement modéré

50° Pour les équipements :



réduire suffisamment la dureté* afin que les effets bénéfiques soient réels (allongement durée de vie, réduction de l'utilisation des produits anticalcaire, baisse des consommations énergétiques)

*La dureté indiquée est la mesure du TH Tac (titre hydrométrique et alcalimé) afin de prendre en compte la précipitation totale

Réduction du calcaire : le choix du bon objectif.

La présence de calcaire se mesure par le degré de dureté* de l'eau. L'Eau du Valenciennois, puisée dans la nappe de la craie, se charge fortement en calcaire et est qualifiée de très dure.

Demain, le degré de dureté sera ramené à 17°F afin de répondre simultanément à trois exigences.



Une eau idéale pour tous et pour tous. Jamais supérieure à 20°F, jamais inférieure à 15°F.

c'est pour cela que votre eau sera toujours à la moyenne idéale de 17°F.



EDF s'adapte à la crise sanitaire



CRISE SANITAIRE : MESURES EXCEPTIONNELLES D'EDF

Pour aider ses clients dans les circonstances de la crise sanitaire :

- EDF garantit la fourniture d'électricité en suspendant, jusqu'au 15 janvier 2021, toute réduction ou coupure d'électricité ainsi que toute pénalité de retard.
- Il s'engage à assouplir les échéances de paiement pour ses clients qui seraient en situation difficile.



Aménagement de deux allées du cimetière

Comme annoncé en septembre, deux allées du cimetière ont été macadamisées la dernière semaine d'octobre. Les travaux se sont donc bien terminés un peu avant la Toussaint permettant un libre accès du cimetière aux familles occupées au nettoyage de leurs tombes ; les hasnonais ont pu les fleurir en toute quiétude et apprécier tout l'intérêt des allées macadamisées.



Au travers du village

UN NETTOYAGE INDISPENSABLE À LA CITÉ DE LA GARE

La végétation y devenait envahissante, depuis quelques années, en particulier le long de la petite traitoire. Débroussaillage, élagage, déchetage en sont arrivés à bout avec les employés de commune et l'aide d'un professionnel pour l'élagage « de haut niveau ».

Sur les années 2021 et 2022, les deux placettes de la résidence de la gare seront en rénovation. Les devis sont en attente pour le choix des entreprises.



AUX ATELIERS MUNICIPAUX

Dix baies fixes de bonnes dimensions (2,5 m de haut sur 1,5 m de large) vont être remplacées sur un des bâtiments des ateliers. C'est actuellement l'hôtel des courants d'air, l'une des baies est totalement pourrie, une autre complètement disparue !

Toujours dans l'esprit de faciliter le travail des employés de commune, un compresseur d'air (650 €) vient de leur être acheté ainsi qu'un souffleur thermique.

AUX ÉCOLES

Le chauffage des classes maternelles de l'école du Centre a été accidentellement interrompu par la rupture d'une canalisation lors des travaux d'une entreprise. La réparation rapide a permis aux petits de retrouver leurs salles de classe bien chauffées.

Les nouvelles installations de jeux dans leur cour de récréation leur ont vite fait oublier le désagrément de cet incident.

Lors de la dernière réunion de chantier (mairie-entreprises-architecte), il a été dit que le bâtiment de la nouvelle extension serait fini et donc livré pour la fin avril. Il restera bien sûr à finaliser tous les aménagements extérieurs.

Les petits de la maternelle pourront bien déménager à cette date pour occuper provisoirement les locaux flambant neufs de l'extension. La rentrée de septembre 2021 se fera ainsi, comme prévu, dans une école du Centre rénovée.

D'autant plus rénovée que les « petits » aménagements se poursuivent : c'est le cas du traitement de surface de la grande cour pour éliminer la formation de flaques d'eau, ou encore le remplacement d'un chauffe-eau réclamé depuis quatre ans selon les dires des utilisatrices.





Le club de basket d'Hasnon est riche de plusieurs équipes réparties du plus haut niveau, le pré-national jusqu'à celui des futurs champions, aujourd'hui âgés de 4 ans.

Dans la catégorie senior masculine, leur équipe première évolue pour la deuxième année consécutive au Niveau Pré National, le dernier échelon comme son nom l'indique, avant les prestigieux niveaux nationaux. Accéder à ces derniers constitue l'objectif majeur du club, sachant que ses résultats actuels constituent en soi une performance et un remarquable succès à l'actif d'une commune de la taille d'Hasnon.

Tous ceux qui pratiquent le sport, individuel ou collectif, savent que les résultats des équipes traduisent une politique sur le long terme, celle-là même qui encourage les efforts comme la discipline sportive dès le plus jeune âge.



L'intérêt de la pratique du sport, outre celui de participer, est aussi de cultiver les valeurs telles le respect de l'autre et de soi-même, l'acceptation des différences, l'écoute, l'entraide, la sociabilité...

A ce jour, le club de basket rassemble 12 équipes autour de 200 licenciés, tous encadrés par des entraîneurs qualifiés et pilotés par une direction technique. Il va sans dire que ces équipes se répartissent sur les différents niveaux de compétitions locales au sens régional du terme.

On leur souhaite, après la pénible période que l'on connaît actuellement, une reprise spectaculaire et des victoires à l'appui.



Résultats officiels toutes catégories pour le mois d'octobre



Equipe 1	Equipe 2	Résultats		
SAMEDI 03 OCTOBRE 2020				
ASC DENAIN VOLTAIRE PH - 2	MINIMES	63	-	56
U20	BASKET CLUB PEVELE	98	-	59
SENIORS GARÇONS 1	ORCHESIEN B C - 2	84	-	54
SAMEDI 10 OCTOBRE 2020				
MINIMES	U S MAUBEUGE BASKET BALL	68	-	52
OSTRICOURT ABC	U20	55	-	101
BASKET CHEMINOTS BETHUNOIS - 1	SENIORS GARÇONS 1	80	-	89
SAMEDI 17 OCTOBRE 2020				
UNION DECHY SIN BASKET	MINIMES	106	-	31
U20	WATTIGNIES/TEMPLEMARS AS	93	-	65
SAMEDI 24 OCTOBRE 2020				
PROVILLE BASKET	MINIMES	68	-	44



Composition de l'équipe SENIORS 1

POSTE 1 : Florent DELCAMBRE – Nicolas LERBIER – Valentin LARGILLIERE (U20)

POSTE 1 / 2 : Corentin SANTER – Hassan AIT BOUYA

POSTE 2 / 3 : Benoit FLAMME – Yacine BOUDALI – Martin DELZENNE – Axel TACQUET – Quentin CUVILLIER

POSTE 3 / 4 : Rémi LESCIEUX

POSTE 4 / 5 : Maxence DELVALLEZ – Romain FEUILLETTE (capitaine)

POSTE 5 : Christopher BUTLER

COACH : Michel BERGER

ASSISTANT COACH : Frédéric FACQ

La connaissant de longue date, nous l'appellerons par son prénom, Alice.

Le lendemain de sa naissance, son père, Henri CHATELAIN, mineur à Arenberg, accompagné de François DEMORY, boucher à Hasnon, et d'Adélaïde DUSART, ménagère, vient déclarer sa fille Alice auprès de Clément LARIVIÈRE, à cette époque maire et officier de l'état civil.

Alice a eu trois sœurs, Marguerite, Jeanne et Simone.

De sa petite enfance, rue Fernand Pelloutier, Alice a toujours gardé, au-delà de ceux liés à sa famille, des souvenirs précis de son école de Grand Bray et plus particulièrement de son institutrice, Mme MASQUELET (voir la photo ci-dessous, prise en 1923).



Elle nous signale aussi un autre de ses souvenirs d'enfance, visible juste à ses côtés sur la même photo de classe, le petit Henri CHATELLIN, un de ses très chers camarades.

Jeanne, la cadette de la fratrie, épouse de Marcel DEBRABANT, est malheureusement morte en couches en 1936, donnant naissance à leur fils Francis. C'est Alice en qualité de sœur qui prend alors en charge le jeune neveu jusqu'au retour de guerre de Marcel.

Que se passa-t-il en 1945 ? Alice et Marcel se marièrent cette année là.

Alice donna naissance en 1948 à leur fille Réjane.



Marcel prend alors la succession de l'entreprise de fabrication de fléchettes de son père Eugène, pour laquelle Alice travaillait déjà depuis quelques années. Celle-ci, bien que devenue patronne par alliance continue d'assurer son travail d'encolleuse et ceci jusqu'à la fermeture des ateliers en 1981.

Comme le dit la chanson, la petite entreprise s'est développée jusqu'aux Amériques et au Royaume Uni, ce qui a donné l'opportunité à Alice de se transformer en représentante de la fléchette française, au-delà des mers.

Alice se repose aujourd'hui après des années de labeur et de dévouement, gardant le contact avec d'anciennes ouvrières comme Jeanine SMITH, Nadine LANDRIEUX et encore Marie-Noëlle CHEVAL. Elle est aujourd'hui la grand-mère de trois petits enfants et l'arrière-grand-mère comblée de cinq arrière-petits-enfants.

Monsieur le Maire lui a souhaité un bon anniversaire en exprimant sa certitude de retrouver la même pétulante Alice l'année prochaine. Durant cette visite amicale, nous avons été conviés par notre joyeuse centenaire à boire la coupe de l'amitié, prenant soin de nous signaler qu'un refus même poli, ne serait pas accepté.



BON ANNIVERSAIRE ALICE

Si vous identifiez sur la photo d'école, certaines de vos connaissances, n'hésitez pas à nous le faire savoir au 03.27.21.67.15 ou à communication@hasnon.fr en nous laissant vos coordonnées.



Quelques interrogations se posaient encore devant le «mausolée» érigé en lieu et place du puits de l'avaleresse du Tertre.



Nous avons donc contacté la D.R.E.A.L, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, en charge de la gestion des risques liés à cet ancien puits de mine.

M. ROGER DHÉNIN nous confirme que les travaux sont maintenant terminés :

«le puits a été fermé et sécurisé par une dalle béton. Ce puits fera l'objet d'une surveillance de son état. A cet effet, nous avons installé des points de visite permettant un passage d'une caméra pour visualiser l'état du cuvelage. L'ensemble a été ceinturé par une clôture pour garantir l'intégrité des installations de surveillance.»



Un deuxième ouvrage jouxtant le puits du Tertre et découvert pendant les travaux a fait l'objet d'investigations. Il ne s'agit pas d'un puits. Une fouille réalisée le long de l'ouvrage circulaire a mis en évidence l'absence de muraillement au-delà de 1,40 m de profondeur, confirmant ainsi qu'il s'agit d'un ouvrage de surface et pas d'un ancien puits de mine.

En élargissant la fouille le long de l'ouvrage, un aqueduc en briques a été découvert à quelques dizaines de centimètres de la surface. Il est orienté nord-ouest sud-est et se dirige vers le puits des Tertres. L'absence d'information sur cet ouvrage et les observations effectuées ne permettent pas de se prononcer quant à son origine minière ou non. Rappelons toutefois que les aqueducs servent à l'évacuation des eaux.



Les animaux du parc du Faisan doré... dur, dur



Quelque chose a changé, entre l'été et l'automne ; l'hiver n'arrangera pas les conditions de vie des animaux du parc.

Espaces restreints et trop d'animaux ne favorisent pas les bonnes conditions de vie pour chacun d'entre eux. Pas ici, pas en ce moment.

Visiblement ces pauvres ânes, même après s'être rassasiés avec les très couteuses réserves de foin et autres compléments alimentaires, semblent chercher désespérément leur aliment préféré qui reste l'herbe bien grasse, bien touffue et bien abondante. Se séparer de certains d'entre eux serait donc la bonne décision.





La re-négociation des assurances de la mairie

est arrivée à son terme. Elle aboutit à une réduction de 33 000 euros par an soit un peu plus de 200 000 euros sur notre mandat.

Il a suffi de choisir un nouvel assureur, spécialisé dans les contrats auprès des collectivités publiques (ex : mairies) et le tour fut joué.

Assurances	Montants avant 2020	Montants après 2020	bénéfices réalisés en €
Responsabilité communale : incendie et protection juridique	22 317	15 085	7 232
La complémentaire maladie ordinaire et professionnelle, accidents du travail	52 313	28 734	23 579
assurance véhicule	5279	2673	2 606
		sur une année	33 417
		sur le mandat 2020-26	200 502

Annulations



1 - Marché de Noël et Vœux

En accord avec le sous-préfet les maires de la CAPH ont pris la décision d'annuler tout marché de Noël, et toute cérémonie de vœux dans les 47 communes de leur communauté d'agglomération.

2 - Recensement

Le Recensement, prévu en janvier / février 2021 est reporté en janvier / février 2022, pandémie oblige.

Comment calculer votre cotisation TEOM 2021

(Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)

La base locative = « base » €
où la trouver ? voir le tableau ci-contre.

Le barème TEOM : 15,62%

Ma cotisation 2021 sera :
« base » x 0,1562

Exemple : si la « base » est de 100 €
La cotisation 2021 sera donc de :
100 x 0,1562 = 15,62 € par an

Les articles 1522 et 1388 du Code Général des Impôts édictent que la TEOM est établie sur la base de la valeur locative cadastrale des propriétés bâties, sans considération du nombre d'habitant par foyer.

Où trouver la base d'imposition du logement (ou autre bien dont je suis propriétaire) imposé à la taxe foncière* ?

* Locataire > se renseigner auprès du propriétaire

Rappels

1 - La permanence des adjoints

Le Maire et les adjoints assurent chaque samedi matin de 9h à 12h une permanence. Ils sont à votre disposition pour tout problème vous concernant.

2 - La permanence de M LUTUN

Sur rendez-vous pris en mairie il peut vous aider à régler tout problème administratif, le premier samedi de chaque mois de 9h à 12h.

Agenda de la commune

Samedi 5 décembre
Commémoration de la guerre d'Algérie. Monument aux morts.

~~Samedi 5 et Dimanche 6 décembre~~
~~Marché de Noël.~~

~~Dimanche 20 décembre~~
~~Spectacle de Noël~~ (Recré Hasnon).
Salle des Fêtes.

~~Samedi 9 janvier~~
~~Vœux du Maire.~~

Samedi 6 février
Bourse aux costumes
(Bouge & Danse). Salle des Fêtes.



Le panier des aînés : préparation et distribution



Le panier des aînés : distribution



Le Mini-Centre des vacances d'automne



Seniors Garçons 1 contre Orchesien B C – 2 du 10 octobre 2020



La Zoé, voiture électrique de la mairie

Élagage à la résidence de la gare

L'entreprise pose le macadam au cimetière